

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence, de Monsieur Julien GAILLARD, maire.

Etaient présents : MMES PERROT, BELABED, TWARDAWA, ROUÉ, MANASSÉ, JUPILLE, COLLIN, MATHIAUX, HARITI, DAMRY, NATTERO, FAYAT, MRS AUGROS, MATHIAUX, PICOCHÉ, BIGOT, BEAURAIN, SALMON, BENATIER, LOPES DUQUE, BRANGEON, GUIBERT, HERBIN.

Absents avec pouvoir : Mr FISCHER avec pouvoir à Mme ROUÉ, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mme COLLIN, Mr PREDY avec pouvoir à Mr GAILLARD.

Secrétaire de séance : Mme PERROT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mr Julien GAILLARD en qualité de délégué titulaire et sa suppléante Madame Prisca ROUÉ, Mr Jean Stéphane AUGROS en qualité de délégué titulaire et son suppléant Mr François BIGOT.

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX

La présente délibération annule et remplace la délibération n°14-2026 du conseil municipal du 30 mars 2026 en prenant en compte, dorénavant, la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'enveloppe financière globale de 6830,81 euros brute mensuelle calculée sur la base des indemnités versées au maire, aux 6 adjoints au maire et aux conseillers municipaux délégués exposées ci-dessous :

Population	Taux maximal (en % de l'IB 1027)	Taux appliqué
1^{ère} Adjointe au Maire (strat 3 500 à 9 999 habitants)	23.32	20.00 %
Adjoints au Maire (strat 3 500 à 9 999 habitants)	23.32	12.50 %
Conseillers municipaux délégués (strat 3 500 à 9 999 habitants)	6.00	4.23 %

CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL LOCAL

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création du comité social territorial local et fixe le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du Comité Social Territorial à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, le nombre de représentants de la collectivité titulaires à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Mme PERROT présente le DUERP dont le principal objectif est la prévention des risques professionnels de l'ensemble des agents.

Mr BIGOT souhaite connaître les actions qui seront menées pour prévenir ces risques.

Mme PERROT rajoute que 4 assistants de prévention seront bientôt nommés au sein du personnel, un par service dont la tâche principale sera de recenser tous les risques et proposer des solutions pour y mettre un terme. Ces assistants suivront une formation obligatoire de 5 jours.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le document unique d'évaluation des risques professionnels.

MISE EN PLACE DE LA CHARTE INFORMATIQUE

Mr AUGROS présente la charte informatique qui édicte des règles de sécurité et de confidentialité dans l'utilisation de tous les moyens numériques mis à disposition des agents et des élus.

Mr BIGOT demande si la commune est dotée d'un directeur des services informatiques.

Mr AUGROS précise que ces fonctions qui nécessitent des compétences professionnelles particulières sont déléguées à un prestataire extérieur.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la charte informatique.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID 77

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Sylvie FAYAT comme représentante de la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet et la suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2026.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le conseil municipal décide à l'unanimité la suppression d'un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} juillet 2026.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le conseil municipal décide à l'unanimité la suppression d'un poste d'adjoint principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2026.

CREATION DE DEUX POSTES D'AGENT DE MAITRISE ET SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création de deux postes d'agent de maîtrise et la suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Mr GAILLARD présente le nouveau tableau des effectifs qui tient compte de ces mouvements de personnel.

Mr BEAURAIN s'étonne du nombre important d'emplois non pourvus. Mr GAILLARD répond qu'il faudra faire une mise à jour de certains grades à l'avenir. Il annonce la publication d'offres d'emploi pour le recrutement d'un agent en comptabilité ressources humaines et un 4^{ème} policier municipal. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau des effectifs.

DEMANDE DE SUBVENTION ETAT POUR LA COUVERTURE MAIRIE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Mr LOPES DUQUE présente la proposition de délibération de demande de subvention qui tient compte du coût réel des travaux tel qu'il résulte de l'ouverture des plis du marché à procédure adaptée.

Mr BIGOT regrette que la commission d'appel d'offres n'ait pas été convoquée.

Mr GAILLARD répond que ce n'est pas une obligation pour les MAPA. Les représentants de l'opposition seront associés au choix des ardoises de la couverture.

Mr BIGOT constate qu'aucune étude n'a été réalisée pour envisager la pose de panneaux photovoltaïques sur la mairie et l'église.

Mr GAILLARD reprecise qu'il s'agit d'un choix politique.

Le conseil municipal à l'unanimité confirme la demande de subvention pour les travaux de réfection de la couverture du bâtiment de la mairie auprès de l'État au titre de la DETR 2026, retient l'offre de la société UTB pour un montant de 95 578 € ht soit 114 693,60 € ttc, sollicite une subvention au titre de la DETR dans le cadre de la programmation 2026 pour un montant de 86 062,40 € soit un taux de 80% du coût total.

Il ajoute que le reste à charge de la collectivité de Saint-Germain sur Morin est de 21 515,60 € soit un taux de 20% du coût total, et autorise Mr le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions.

Mr BIGOT s'abstient, vote pour 26.

Mr GAILLARD rajoute qu'il y aura aussi une possibilité de subventionnement par le Val d'Europe Agglomération de 50% du reste à charge de la commune. Cette subvention s'inscrit dans la politique d'aide aux communes de l'Agglomération du Val d'Europe qui ne font pas partie de l'Opération d'Intérêt National.

PREEMPTION PARCELLE ZC N°11 CHEMIN DES BOULANGERS

Mr LOPES DUQUE présente le projet d'acquisition de la parcelle située en zone agricole. Mme ROUÉ souhaite savoir s'il existe un fermage sur cette parcelle.

Mr LOPES DUQUE précise que cette parcelle n'est pas cultivée mais pourrait servir au SMAGE dans ses projets d'aménagement des coteaux de Montguillon pour lutter contre le phénomène du ruissellement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de préempter la parcelle ZC n°11 chemin des boulangers et autorise le maire à signer l'acte d'acquisition.

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES VEHICULES DE SERVICE

Le conseil municipal fixe à l'unanimité la liste des fonctions et missions autorisant l'utilisation d'un véhicule de service avec remisage à domicile au directeur des services, à la cheffe de cabinet responsable du service communication et des 2 co-responsables des services techniques.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mr GUIBERT remercie les élus qui ont participé aux travaux de la commission et notamment Mr FISCHER et Mr BIGOT.

Mr BEURAIN demande pourquoi les associations perçoivent des sommes différentes.

Mr GUIBERT rappelle que l'analyse s'opère au vu de différents critères, la demande de l'association, le nombre des membres de l'association, la participation des associations à aux animations de la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

AFR 700 €, Amicale des sapeurs pompiers 3 500 €, Section de jeunes sapeurs pompiers 500 €, Amicale bouliste 1 000 €, Amicale Anciens Combattants 700 €, APE des petits loups de SGM 500 €, ARROBE 1000 € , L'EPINOCHE 500 €, Association les amis de l'école publique 4 000 €, Club Gymnique 1 000 € , Comité des fêtes 5 000 €, Compagnie de tir à l'arc 2 000 €, Compagnie l'oiseau de l'aube 500 €, Groupement des anciens Club du 3^{ème} âge 600 €, FC COSMO 77 1 000 €, FNACA 200 €, Karaté DO SGM 2 000 €, LE COLLEG'IAL 250 €, ROUL 'AVENUE 700 €, Souvenir Français 500 €.

Mr FISCHER, Mr BIGOT, Mme TWARDAWA et Mme FAYAT ne prennent pas part au vote.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

- Contrat de maîtrise d'œuvre conclut avec Mme GUENEGO architecte du patrimoine d'un montant de 12 000 € HT pour une mission d'étude et de suivi des travaux de réfection de la couverture ardoise de la mairie.
- Attribution du marché à procédure adaptée pour la réfection de la couverture ardoise de la mairie à l'entreprise UTB pour un montant de 95 578 € HT.

INFORMATIONS DIVERSES

Les bornes de recharges des véhicules électriques sont en cours d'installation, place de la mairie et sur le parking derrière la mairie.

Des bornes de récupération du carton seront prochainement installées sur la commune place de la mairie, place de la gare, à côté de l'école et ruelle de Montaumer.

L'échange de terrains sur la grande couture avec EPAMARNE va se réaliser très prochainement, il ne reste plus que les formalités notariales à accomplir.

Mr GAILLARD remercie les élus et les agents qui se sont déplacés en mairie dimanche dernier à l'occasion de déclenchement du plan communal de sauvegarde dans le cadre de la vigilance rouge canicule.

Mr GAILLARD rajoute qu'il a décidé de fermer les écoles et l'ALSH toute la semaine, les bâtiments ne sont pas équipés de climatisation et la chaleur est trop importante dans les classes.

Le nouveau MAG municipal de la commune sera distribué dans les boîtes aux lettres dès la fin de la canicule.

QUESTIONS ORALES

Mme ROUÉ souhaite connaître la fréquence de fauchage des bas-côtés de la route de Magny. Mr GAILLARD précise que le dernier passage de l'épareuse a eu lieu le 3 juin. Il y a environ 4 fauchages par an.

La demande d'implantation d'un panneau voie sans issue de Mme ROUÉ est prise en compte afin d'éviter que des véhicules manoeuvrent en haut de la rue. Il sera installé à l'intersection rue de St Quentin rue du clos du roi.

Mr BEURAIN souhaite connaître les raisons de l'annulation du séjour des jeunes du chalet.

Mr GUIBERT répond que les jeunes n'ont pas répondu à l'appel, le contexte ne s'y prête pas et il faudra peut-être à l'avenir revoir le format proposé.

Mr BEURAIN confirme que la programmation a besoin d'être travaillée, il faudra aussi renforcer la communication auprès des jeunes et du collège.

Mr BEURAIN demande s'il serait possible de prévoir des salles climatisées à l'école et à l'ALSH pour éviter à l'avenir de fermer l'école et l'ALSH.

Mr GAILLARD rappelle que la commune a été réactive en mettant à disposition de chaque classe des ventilateurs et une climatisation mobile mais cela ne suffit plus en période de canicule intense. Il faudrait envisager une climatisation fixe mais c'est un gros investissement.

EVENEMENTS A VENIR

- Samedi 27 juin Cinéma en plein air 22h00 film les choristes précédé d'un pique-nique food truck dans le parc de la mairie à partir de 19h30.
- Samedi 4 juillet bal des pompiers

- **Lundi 13 juillet pique-nique républicain à 19h30 parc de la mairie, 21h00 concert file 7, 22h15 retraite aux flambeaux, 23h00 feu d'artifice au centre sportif, 23h20-01h00 soirée DJ.**
- **Jeudi 13 août collecte de sang au gymnase**
- **Samedi 5 septembre cinéma plein air parc de la mairie**
- **Dimanche 6 septembre accueil des nouveaux habitants et forum des associations**

Mme JUPILLE annonce le tirage au sort de la tombola du marché dimanche 28 juin 2026 à 11h15. Venez nombreux

Fait et délibéré en séance les mois et an que susdits.

Pour rappel, et conformément à la loi, l'intégralité de l'enregistrement vidéographique des débats de ce Conseil est archivée sur le site de la ville, disponible 24h/24, 7j/7, accessible à tous gratuitement.

<https://www.saint-germain-sur-morin.org>